

Consultation fédérale relative à un projet de modification de la loi sur les banques (octroi par la Confédération de garanties du risque de défaillance pour les prêts d'aide sous forme de liquidités de la Banque nationale suisse à des banques d'importance systémique).

Madame la conseillère fédérale,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de l'avoir consulté, dans votre courrier du 25 mai 2023, pour la modification de la loi sur les banques.

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés par notre administration et nous permettent de vous faire part de nos observations.

Nous sommes favorable à la proposition de modification de la loi sur les banques visant à réduire le risque de défaillance des banques d'importance systémique par la mise en place d'un mécanisme public de garantie des liquidités.

Cette modification est intéressante pour le renforcement de la place financière suisse dans son ensemble, ce que nous tenons à saluer.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 juin 2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND